

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 004-219/11/CC

■ Approbation de l'attribution d'une subvention à l'Espace Info-Energie (E.I.E.) pour le programme d'actions de l'E.I.E. Marseille Provence sur l'aire communautaire pour l'année 2011

DEEAG 11/6053/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de s'impliquer dans les actions de maîtrise de l'énergie et celles visant à promouvoir les énergies renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, la Communauté urbaine a autorisé Monsieur le Président par délibération PEC 002-147/08/BC du 8 février 2008, à signer une convention de partenariat (n° 08/1029) d'une durée de deux ans avec l'Espace Info-Energie (E.I.E.) de Marseille, dans le but d'assurer auprès des habitants des missions gratuites pour les aider dans la recherche de solutions à leurs économies d'énergie :

- conseils énergétiques personnalisés au grand public et petits maîtres d'ouvrage,
- actions de sensibilisation sur le terrain,
- mise en œuvre de projets dans le but de promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

La Communauté urbaine MPM a souhaité poursuivre cette démarche en 2010 et la mettre en œuvre dans les autres communes membres de son territoire, en prolongeant la convention jusqu'au 1^{er} mai 2011 (délibérations n°DDIP 001-1840/10/BC et DDIP 005-1967/10/CC du 25/03/10).

Neuf communes de MPM bénéficient ainsi aujourd'hui de l'assistance de l'EIE. Aussi, est-il proposé de poursuivre le programme d'actions de l'EIE dans ces communes et de le mettre en place dans les communes membres qui n'en bénéficient pas encore. Ce programme porte notamment sur :

- la mise en place de permanences au profit des habitants,
- la réalisation d'un programme de communication pour les habitants (plaquettes, expositions itinérantes, réalisation de fiches thématiques, etc.),
- la sensibilisation des agents des communes aux économies d'énergie.

Outre celui de l'ADEME, l'E.I.E. reçoit également le concours financier de la Ville de Marseille, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté urbaine MPM.

Selon le budget prévisionnel proposé par l'E.I.E. pour assurer la nouvelle mission d'un an, le financement sera réparti comme suit :

- 31 % pour l'ADEME,
- 29 % pour la Ville de Marseille,
- 12 % pour la Région,
- 6 % pour le Conseil Général,
- 12 % pour la Communauté urbaine MPM.

La présente délibération a pour objet d'approuver la participation de 30 000 euros de la Communauté urbaine MPM. Une convention précisant les modalités d'attribution de cette subvention est soumise à l'approbation du Bureau.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- La délibération PEC 004-290/08/CC du 8 février 2008 relative à une subvention à l'association GERES – Programme d'actions de l'espace Info-Energie Marseille Provence sur l'aire communautaire pour la période 2008-2009 ;
- La délibération PEC 002-147/08/BC du 8 février 2008 relative à l'approbation d'une convention avec l'association GERES pour la période 2008-2009 ;
- La délibération DDIP 005-1967/10/CC du 25 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention à l'Espace Info-Energie via l'association GERES pour la période 2009-2010,
- La délibération DDIP 001-1840/10/BC du 25 mars 2010 relative à l'approbation d'une convention avec l'association GERES pour la période 2009-2010,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ce partenariat permet à l'ensemble des habitants des communes de Marseille Provence Métropole de bénéficier de la proximité d'un Espace Info-Energie communautaire, dont l'organisation prend en compte les contraintes et les potentialités de ce même territoire,
- Que le renouvellement sur un an de ce partenariat permettra d'assurer la continuité des actions déjà engagées par l'EIE Marseille Provence sur la période 2 Mai 2011 au 1^{er} Mai 2012,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros au GERES.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Communauté urbaine – Nature 6574 – Fonction 833 – Sous Politique G 410.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement Durable, Plan Climat,
Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI